



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prescription des psychotropes: évolution cantonale récente et nouvelles mesures de contrôle et d'aide à la médication

Les psychotropes sont des médicaments administrés notamment dans les EMS et dans les hôpitaux psychiatriques, où leur prescription a fait l'objet d'une attention particulière de la part du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) durant ces dernières années. Les cercles de qualité dans les EMS vaudois, généralisés à partir de 2016, ont permis à la fois une amélioration de la qualité de la prise en charge des résidents et une baisse significative des coûts des médicaments. Dans le secteur hospitalier psychiatrique, des mesures ont été mises en oeuvre par les professionnels, suite à des évaluations menées en 2015 et 2016.

Lancé en 2009, le projet des cercles de qualité dans les EMS vaudois montre des résultats positifs, tant en matière d'optimisation de la qualité des prescriptions médicamenteuses, que de satisfaction des acteurs professionnels collaborant au sein des cercles. Un cercle de qualité comprend le pharmacien, qui rédige un rapport et anime 2 à 4 réunions par an sur des thématiques médicamenteuses, le médecin responsable de l'établissement et l'infirmière-chef ou l'infirmier-chef. L'objectif est d'optimiser qualitativement le choix et l'usage des médicaments prescrits au sein de l'établissement. Ces choix font l'objet d'un consensus dont la mise en oeuvre et les coûts sont évalués annuellement. Les résultats globaux des cercles de qualité en EMS vaudois sont également évalués par l'équipe universitaire de la Pharmacie de la PMU, ce qui permet de mesurer les progrès, de promouvoir des améliorations et de stimuler l'innovation par la recherche scientifique.

En 2017, 139 EMS (93%) étaient intégrés dans la démarche des cercles de qualité, ce qui représente 6'345 lits (97%) des lits C. Les traitements de la psychiatrie de l'âge avancé font partie des sujets de réflexion, notamment en ce qui concerne les prescriptions de psychotropes en cas de troubles cognitifs, de maladie d'Alzheimer, de dépression et d'insomnie. En 2016, les psychotropes représentaient 20% des coûts des médicaments prescrits dans les EMS. Grâce aux cercles de qualité, le coût annuel global des médicaments d'un patient en EMS a diminué de 700.- francs en 2016. Depuis 2010, ces collaborations interprofessionnelles ont permis des économies de 4 à 7% par année sur tous les médicaments (selon les missions des EMS), sans impact

négatif sur la mortalité et les hospitalisations. Ces résultats ont conduit le DSAS à maintenir son financement annuel en faveur des cercles de qualité à hauteur de 2 millions en 2017.

De plus, une recherche sur les opportunités et limites de la déprescription dans les EMS, soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, est en cours au Centre de Pharmacie Communautaire de la PMU.

En ce qui concerne le secteur hospitalier psychiatrique, des mesures ont d'abord été prises en 2015 pour améliorer la prescription des psychotropes dans le Service universitaire de psychiatrie de l'âge avancé (SUPAA). Il s'agissait d'augmenter la collaboration avec du personnel compétent en psychopharmacologie clinique du CHUV et de bénéficier d'une présence plus régulière d'un gériatre pour une meilleure prise en compte des troubles somatiques. Les résultats montrent une amélioration importante, puisque la proportion de prescriptions adéquates de psychotropes est passée de 55% en 2015 à 87% en 2016.

Les évaluations ont été étendues aux autres services de psychiatrie de la personne âgée du CHUV en 2016. L'analyse menée au Secteur psychiatrique Nord (SPN) a révélé des résultats majoritairement conformes aux standards d'efficacité et de sécurité. En revanche, pour le service de psychiatrie de la personne âgée dans le Secteur psychiatrique Ouest (SPO), des points étaient à améliorer.

En 2017, la démarche d'analyse a été étendue à la pédopsychiatrie et une évaluation a été effectuée au Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA). Elle a montré que le traitement médicamenteux n'était pas au premier plan dans l'unité, comme le préconisent les recommandations pour cette population. Elle a également relevé l'importance d'une prise en charge multidisciplinaire pour ces patients.

Dès 2017, plusieurs mesures d'amélioration ont été mises en oeuvre ou intensifiées au Département de psychiatrie du CHUV par l'Unité de pharmacogénétique et psychopharmacologie clinique, dont des cours post-grade de psychopharmacologie obligatoires pour tous les médecins assistants du département, une augmentation du nombre de colloques avec des professionnels en pharmacie/pharmacologie clinique et du nombre de spécialisations téléphoniques concernant la prescription de psychotropes.

Grâce à un soutien du DSAS, d'autres mesures sont encore prévues pour les professionnels dans les autres institutions et pour les médecins installés, notamment une ligne téléphonique dédiée et une augmentation de l'information pour des aides à la prescription.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 mars 2018

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04; Prof. Olivier Bugnon, pharmacien chef et responsable qualité de la PMU, 021 314 48 43; Prof. Chin Bin Eap, professeur associé, Unité de pharmacogénétique et psychopharmacologie clinique, Département de psychiatrie du CHUV, 021 314 26 04

[Rapport audit SUPEA](#)

[Dossier de presse - psychotropes-évaluation 2018](#)

[Rapport audit SUPAA](#)

[Rapport audit Secteur Ouest](#)

[Rapport audit Secteur Nord](#)